

Bonjour

Confinement n'est pas renoncement ! Solidaires de l'exceptionnel travail du personnel soignant mené actuellement contre l'épidémie du coronavirus, l'ASPAS reste à la maison et continue comme elle le peut la lutte qui est la sienne : la défense des animaux sauvages mal-aimés et /ou persécutés. Vous l'aurez sans doute remarqué, que vous habitiez en ville ou à la campagne, le retrait (de la plupart...) des humains profite à la faune ! Oiseaux qui se font à nouveau entendre, chevreuils, renards ou blaireaux qui s'aventurent près des villes, hérissons et amphibiens qui survivent à la traversée des routes... En pleine saison de reproduction, la nature tire son épingle du jeu - sachons l'apprécier ! Hélas, certains chasseurs sont encore là au tournant pour y mettre leur petit grain de sable... Nos explications ci-dessous, suivies de toutes les autres actualités de l'ASPAS. Bonne lecture, et surtout, portez-vous bien.



Pétition : STOP aux dérogations pour les chasseurs

Alors que des citoyens se font verbaliser pour avoir porté une assistance vitale à des animaux, des chasseurs bénéficient de dérogations injustifiables scientifiquement pour nourrir ou tuer des sangliers, détruire des oiseaux ou d'autres espèces jugées indésirables. L'ASPAS se joint aux associations Crow Life et AVES pour demander l'arrêt immédiat de cette justice à deux vitesses.

SIGNEZ NOTRE PÉTITION



850 renards "détruits" en Seine-Maritime : l'ASPAS saisit la justice

Nous avons appelé à participer à la consultation publique début février concernant ce projet d'arrêté. Résultat : vous êtes plus de 76% à vous y être opposés ! Pas assez, pour la Préfecture, qui a validé le texte sans y changer la moindre virgule... L'ASPAS et AVES ont donc décidé de mener l'affaire devant les tribunaux. [>> En savoir plus](#)



Chasse du sanglier en mars : l'ASPAS attaque le décret

En septembre dernier, nous vous avons appelé à participer à la consultation publique pour dire NON au projet de décret prolongeant la chasse au sanglier jusqu'au 31 mars. Suite à l'entrée en vigueur du texte fin février, l'ASPAS a décidé d'engager un recours en annulation devant le Conseil d'État. [>> En savoir plus](#)



Le principe de précaution au secours d'espèces menacées aux Antilles

C'est une belle victoire sur le fond ! Nos associations avaient déjà obtenu, en octobre 2019, la suspension en urgence de la chasse du pigeon à couronne blanche et de la grive à pattes jaunes, deux oiseaux menacés endémiques des Antilles. Le 12 mars dernier, la justice a retenu nos arguments et procédé à l'annulation des arrêtés préfectoraux que nous avons attaqués. [>> Lire le jugement en entier](#)



Sangliers et lapins de garenne : la biodiversité selon Willy Schraen

Biodiversité, loup, gestion adaptative, ruralité, agrainage... De nombreux thèmes ont été abordés par le chef des chasseurs de France dans son grand discours du Congrès annuel de la chasse le 5 mars dernier. Avec un florilège de contre-vérités scientifiques... [>> Lire notre décryptage](#)

Un site pour les animaux en détresse

Vous êtes nombreux à nous écrire pour savoir quoi faire si vous trouvez un animal sauvage qui semble abandonné, ou un oisillon tombé du nid. Ne faites rien ! Sauf si vous pensez que l'animal est blessé. Dans ce cas, contactez le centre de soins le plus proche de chez vous en consultant les plateformes www.secours-faunesauvage.eu

<http://www.ufcs.fr/>

<https://www.lpo.fr/oiseaux-en-detresse/centres-de-sauvegarde>

